

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12 décembre 2006**

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 30 novembre 2006

Présents avec pouvoir de vote : 45

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU,

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEZ, Marcel FAYON, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Magali MASSARD, Michel MENUT, Joseph PICON,

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL,

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL, Georgette MURAT (suppléante sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU,

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Henri DURAND, Jacques ZANTEDESCHI, Jean-Marc PLACE (suppléant),

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverdun : Georges BESSON, Josette CHAZAL,

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Fernand FANTIN (suppléant),

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE, Myriam MEILLAND (Suppléante sans pouvoir de vote)

Saint Etienne le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER, Estelle GUILLAUME,

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS, Emmanuel OULION,

Saint Sixte : Philippe ESSERTEL, André THEVENET, Alexandra GROS (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mickaël MIOMANDRE (suppléant),

Trelins : Pierre DURRIS, Gilles PASCAL (suppléant).

Excusés : René FRERY, Evelyne GAUMON, Bernard MIGEON, Bernard CHAPELON (Boën), Etienne PONTET, Georgette LEFEBVRE (Bussy Albieux), Emmanuel CHARLIN (Montverdun), Robert PRADEL (Sail sous Couzan), Mireille THOLLET (Sainte Foy Saint Sulpice).

### **1- Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 24 octobre 2006**

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte-rendu du 24 octobre 2006 diffusé avec la convocation au conseil communautaire, il est approuvé en séance.

### **2- Montant de la part de la redevance ordures ménagères pour l'année 2007**

Monsieur Patrick VERNEYCARRON, Vice-Président en charge de l'environnement, rappelle le montant de la part 2006 qui s'élevait à 74.66 €. Il évoque ensuite la mise en place du nouveau marché de collecte des Ordures Ménagères Collecte Sélective (OM CS) au 1<sup>er</sup> mai 2007 avec un mode de facturation devenant mensuel. La réunion de la commission environnement du 5 décembre 2006 a travaillé sur un projet de budget prévisionnel OM CS 2007 en limitant les frais de fonctionnement de la déchèterie à 180 000 € et en supprimant les dépenses imprévues.

Monsieur VERNEY-CARRON propose que les DEEE (appareils électriques) ne soient plus acceptés à la déchèterie à partir de la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2007. l'Etat a mis en place depuis le 15 novembre 2006 une éco-taxe pour la collecte et le recyclage des DEEE à acquitter par les usagers. Pour ce faire, il propose d'informer les administrés sur la fin de la collecte par l'intermédiaire des communes et des magazines d'informations.

Monsieur Jean-Claude CHAZELLE évoque l'existence de l'association ENVIE qui pourrait prendre en charge gratuitement le recyclage de ces DEEE. Monsieur VERNEY-CARRON ne connaissant pas cette association, Monsieur CHAZELLE propose de communiquer les informations sur cette association.

Monsieur VERNEY-CARRON propose un montant de la part de la redevance pour l'année 2007 à 77.98 € soit une augmentation de + 4.44 % .

Monsieur Pierre DURRIS informe les membre du conseil de la proposition de la commission finances qui est de provisionner 12 000 € de dépenses imprévues, du fait de l'incertitude du montant du nouveau marché et des frais inconnus. Le montant de la part serait alors de 78.97 € , soit une augmentation de + 5.77 %.

Monsieur Louis BOUCHET, Maire de Marcilly, demande que la proposition de la commission environnement soit retenue.

Monsieur Jean-Luc SOUZY, Président de la CLET et en charge des Finances alerte les membres du conseil communautaire sur le fait que si les recettes du budget annexe Ordures Ménagères ne sont pas suffisantes, un budget annexe supplémentaire serait nécessaire dès septembre 2007.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent le montant de la part pour la redevance OM 2007 pour l'année 2007 à 77.98 € et dit que la répartition des parts par type d'usagers est inchangée hormis la suppression de l'exonération d'une part pour les redevables distants de plus de 500 m du point de collecte.

### 3 – Etude de conteneurisation

Monsieur Patrick VERNEY-CARRON évoque ensuite l'étude de conteneurisation à mettre en oeuvre dans le cadre du groupement de commande du marché OM CS. Cette étude qui sera réalisée en interne par la CA Loire Forez fait l'objet d'une convention de mise à disposition de personnel à signer avec les 2 autres collectivités faisant partie du groupement. Le coût global de cette étude est de 29 000 €. Le coût à la charge de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée au prorata de la population fixée à 12 % s'élève à 3 480 €.

Cette étude a pour objet de définir les points de collecte dans le cadre de la mise en place du nouveau marché de collecte des OM et de faire un recensement des besoins en matière de contenants pour les OM tels que les caissettes jaunes, les sacs jaunes et conteneurs, à commander par l'intermédiaire de la commande groupée de contenants.

A la majorité avec 8 abstentions, les membres du Conseil Communautaire approuvent la signature de cette convention portant sur l'étude de conteneurisation.

### 4 - Attribution des montants d'attributions de compensation 2006

Monsieur Jean-Luc SOUZY président de la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de charges ( CLET) rappelle aux membres du conseil le passage à la Taxe Professionnelle Unique au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le versement d'une attribution de compensation aux communes. La réunion de la CLET du 7 décembre 2006 a proposé les montants des attributions au titre de l'année 2006 tels que décrits dans le tableau suivant :

	montants provisoires	rôles supplémentaires au titre de la TP 2004	montants définitifs
Ailleux	10 046	-	10 046
Arthun	- 2 948	-	-2 948
Boën	504 318	-	504 318
Bussy Albieux	46 249	-	46 249
Cezay	911	-	911
Débats Rivière d'Orpra	508	-	508
L'Hôpital sous Rochefort	- 44	-	-44
Leigneux	35 805	-	35 805
Marcilly le Châtel	35 490	-	35 490
Marcoux	76 605	-	76 605
Montverdun	151 612	-	151 612
Sail sous Couzan	201 371	-	201 371
Saint Etienne le Molard	27 932	-	27 932
Saint Laurent Rochefort	1 781	-	1 781
Saint Sixte	92 234	-	92 234
Sainte Agathe la Bouteresse	108 035	276,00	108 311
Sainte Foy Saint Sulpice	5 752	-	5 752
Trelins	40 295	-	40 295
<b>TOTAL</b>	<b>1 335 952</b>	<b>276,00</b>	<b>1 336 228</b>

A l'unanimité les membres du conseil communautaire approuvent les montants des attributions de compensation versées aux communes pour l'année 2006.

## 5 - Emprunt pour les travaux du Château de Goutelas – salle des 7 devises

Monsieur Jean-Luc SOUZY informe que suite aux travaux de construction de la Salle des 7 Devises à Goutelas il convient de souscrire un emprunt. Plusieurs banques ont été consultées pour un emprunt de 300 000 €. Il donne lecture des offres remises par les 3 établissements bancaires consultés et propose à l'assemblée d'opter pour un taux fixe classique avec remboursement mensuel sur une durée de 15 ans. L'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire avec un taux d'intérêt fixe de 3,90 %.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent la souscription de l'emprunt auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire aux conditions présentées ci-dessus.

## 6 - Approbation des décisions modificatives

Monsieur Jean –Luc SOUZY présente les décisions modificatives suivantes :

### Budget Annexe Château de Goutelas

Section d'investissement :

Recettes Article 1641 : emprunt en euros : + 88 300 €

Dépenses : article 2313 : immos en cours : + 88 300 €

### Budget Annexe Parc d'activités de Champbayard

Section d'investissement en recettes

Crédit à ouvrir : article 16875 : + 29 622 €

Crédits à réduire : article 1641 : - 29 622 €

### Budget Général

*section de fonctionnement : en dépenses*

Crédits à ouvrir :

Article 73961 : attributions de compensation : + 280 €

Article 74 72 : participation de la région : + 8 097.22 €

Article 65 74 subvention associations : + 4 200 €

Crédits à réduire :

Article 002 : dépenses imprévues : - 12 577 .22 €

*Section d'investissement : en dépenses*

Crédits à ouvrir :

Article 27638 : avance au budget PA de Champabayard : + 29 622 €

Crédits à réduire :

Article 2031 frais d'études : - 8 158.88 €

Article 21728 (opération 11) : - 20 000.00 €

Article 2183 (opération 15) : - 1 463.12 €

## 7 - Contrat Enfance Jeunesse - signature du nouveau contrat

Madame Sylviane BALLET, Vice-Présidente, rappelant le bilan des contrats enfances et jeunesse présentés lors du conseil communautaire du 24 octobre 2006, fait état de la rencontre le 11 décembre avec Monsieur COMBREAS, coordinateur de la Caisses d'Allocations Familiales, partenaire financier de la Communauté de communes dans la mise en oeuvre de ces contrats.

Madame BALLET présente les évolutions pour les nouveaux contrats. Il n'y aura pas de renouvellement en l'état. Les contrats seront regroupés et auront une nouvelle appellation : contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Elle présente ensuite les 2 hypothèses suivantes :

- la signature d'un nouveau contrat pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ,
- prolonger l'actuel contrat avec un avenant pour l'année 2006, suivi par la suite d'un nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Quelque soit l'hypothèse retenue, la rigueur budgétaire recherchée par la CNAF s'imposera de la même façon pour l'une ou l'autre des hypothèses.

En revanche, une signature du CEJ en 2006 permettra d'obtenir des financements plus importants pour les actions nouvelles au titre desquelles s'inscrira notamment le fonctionnement de la crèche.

Monsieur le Président indique également que pour la première fois, la Mutualité Sociale Agricole sera signataire de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec un complément de financement en fonction de la population relevant de ce régime particulier.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose de signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour une durée de quatre ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 avec l'intégration de nouvelles actions.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent la signature du Contrat Enfance Jeunesse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour une durée de 4 ans.

## 8 - Structure d'accueil de la petite enfance – avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre (comprenant OPC – Ordonnancement, Pilotage, Coordination) pour la construction de la structure d'accueil de la petite enfance, approuvé en conseil communautaire du 19 juillet 2005, a été confié au cabinet Kéops architecture (le Coteau). Le montant provisoire de la rémunération, fixé à **57 760 € H.T.**, avait été alors établi sur la base d'un programme de travaux d'un montant de 400 000 € H.T soit un taux de rémunération de 14,44%.

Monsieur le Président explique que le programme de construction a subi plusieurs modifications notamment la prise en compte de l'aménagement d'une salle à l'étage et par conséquent la création d'une dalle, l'isolation par l'extérieur, la mise en place des locaux techniques à l'étage, le débord de toiture pour protection solaire, l'agrandissement de certaines surfaces conformément aux exigences de la PMI. Toutes ces modifications ont entraîné une augmentation du montant total des travaux. L'Avant Projet Détaillé a été validé en conseil du 29 août 2006 sur la base d'un montant de travaux de 557 300 € H.T, l'option d'une cuve enterrée a été approuvée pour un montant de 9 400 € H.T. soit un coût prévisionnel définitif de travaux fixé à **566 700 € H.T.** (valeur juillet 2006) pris en compte dans le calcul de cet avenant.

Ainsi, le forfait définitif de rémunération a été fixé après négociation et acceptation du coût prévisionnel définitif des travaux s'élevant à 541 132,20 € H.T. (valeur juillet 2005) à **75 186,41 € H.T** soit un taux de 13,89%.

La commission d'appel d'offres du 12 décembre 2006 a donné un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Président propose de signer un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre à hauteur de cette somme. A la majorité avec une abstention, les membres du conseil communautaire approuvent la signature de cet avenant.

## 9- Construction d'un atelier partagé tranche n° 2 - avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Président rappelle la délibération du 30 mars 2006 autorisant le lancement des travaux de construction de la tranche conditionnelle de l'atelier partagé sur le Parc d'activités de Champbayard à Boën et autorisant les avenants aux marchés de travaux initiaux pour la mise aux normes RT 2000 du bâtiment.

Monsieur le Président informe que des changements dans le programme initial de la construction nécessitent des avenants aux marchés de travaux en plus-value et en moins-value.

Monsieur le Président précise que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 décembre avant la séance du conseil communautaire a validé les avenants en plus-value et en moins-value supérieurs à 5 % du marché initial de travaux.

Monsieur le Président propose donc de passer des avenants en plus et moins value avec les différentes entreprises comme présentés dans le tableau suivant :

<b>N° LOTS</b>	<b>Entreprises titulaires</b>	<b>marchés avant avenants euros HT</b>	<b>Avenant en plus value euros HT</b>	<b>avenant en moins-value euros HT</b>	<b>montant des marchés après avenants euros HT</b>
LOT 2 – terrassements VRD	COLAS	70 051,41			70 051,41
LOT 3 - maçonnerie	DUIVON	39 025,63	3 380,20	-552,00	34 507,08
LOT 4 – charpente	PERRET	48 396,08	490,00	-3 171,20	45 714,88
LOT 5 – couverture bardage	AB SERVICES ETANCHEITE	109 999,03		-3 547,90	106 451,13
LOT 8 – dallage	SOREDAL	15 291,50	2 001,00		17 292,50
LOT 10 – serrurerie	PERRET	24 178,55	2 660,00		26 838,55

LOT 10B – porte sectionnale	NORSUD	5 574,99			5 574,99
LOT 12 – menuiserie intérieure	MURE	766,08			766,08
LOT 13 – plâtrerie – peinture	GAILLARD	5 625,39			5 625,39
LOT 13B – flochage	YASAR	1 131,02			1 131,02
LOT 14 – plafonds suspendus	MARCHISIO	2 119,08			2 119,08
LOT 15 – plomberie – sanitaire – chauffage	BEALEM -PELLEQUER	11 789,00	474,00		12 263,00
LOT 16 – carrelage – revêtements de sols	MURAT	3 240,28			3 240,28
LOT 17 - électricité	ELECTRICITE DU LIGNON	15 544,22	475,50		16 019,72
		<b>345 385,51</b>	<b>9 480,70</b>	<b>-7 271,10</b>	<b>347 595,11</b>

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent les avenants en plus value et en moins-value comme présentés ci-dessus.

## 9 - Plan Local d'insertion par l'Economie – renouvellement de la convention

Monsieur Lucien MOULLIER, 1<sup>er</sup> vice-Président, rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 16 juin 2005 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes du Pays d'Astrée au PLIE du Forez, portée juridiquement par la communauté de communes du Pays de Saint Galmier. Monsieur le Président rappelle l'objet de cet outil qui est d'accompagner les publics en difficultés sociales dans leurs démarches de retour à l'emploi.

Monsieur le Président ajoute que la convention en cours prend fin au 31 décembre 2006 et qu'il convient de la renouveler pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2007.

Monsieur le Président précise que la cotisation pour le renouvellement de la convention est fixée à 0.70 € par habitant.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent le renouvellement de la convention d'adhésion au PLIE pour une durée d'une année.

## 10 - Personnel

### Contrat d'apprentissage de Mademoiselle Blandine ESSERTEL

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil communautaire du 24 octobre 2006 autorisant mademoiselle Blandine ESSERTEL étudiante préparant un Master en économie et gestion spécialisation « conseil en développement territorial » à l'université Jean Monnet à Saint Etienne, a réalisé un stage au sein de la communauté de communes du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2006.

Monsieur le Président évoque ensuite le contrat d'apprentissage sollicité par Blandine ESSERTEL au sein de la Communauté de Communes pour la période d'une année.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil l'opportunité et les avantages tant pour la communauté de communes que pour l'étudiante elle-même de ce type de contrat.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de signer le contrat d'apprentissage de Mademoiselle Blandine ESSERTEL du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la signature du contrat d'apprentissage, Madame Joëlle ESSERTEL ne prenant pas part au vote.

### Renouvellement du contrat de Monsieur Sébastien GAUDARD

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Sébastien GAUDARD est salarié depuis le 5 décembre 2005 pour une durée de 12 mois dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ». Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de renouveler ce contrat pour une durée de 12 mois jusqu'au 29 décembre 2007, les services de l'ANPE ayant émis un avis favorable à la reconduction de ce contrat aidé et à l'éligibilité de Monsieur Sébastien Gaudard.

Monsieur le Président salue le travail efficace de Monsieur Sébastien GAUDARD dans le bon fonctionnement des gymnases. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent cette proposition.

## 11 - Partenariat avec la Comédie de Saint Etienne – saison 2006/2007

Monsieur Lucien MOULLIER, 1<sup>er</sup> vice-Président, évoque la mise en place par le Centre Dramatique National de Saint-Étienne « La Comédie » de spectacles décentralisés au niveau local départemental et régional et rappelle que la Comédie de Saint-Étienne et la Communauté de Communes du Pays d'Astrée se sont associées pour mener ensemble une politique d'action culturelle auprès des habitants de la Communauté de Communes.

Monsieur MOULLIER rappelle que pour chaque saison la Comédie s'engage à proposer un ou plusieurs spectacles.

Pour la saison 2006/2007, le spectacle proposé par La Comédie s'intitule « Les Papillons de nuit » de Michel Marc Bouchard. Il sera joué au gymnase à Boën dans la structure démontable du Piccolo le 20 avril 2007 en séances scolaires à 10h et 14h30 et le 21 avril 2007 en séance tout public à 20h30.

Le coût d'achat de ce spectacle pour les trois représentations est de 3 500 euros HT.

Les prix de vente des places pour les spectacles sont proposés comme suit :

- 8 euros en tarif plein
- 5 euros en tarif réduit pour les moins de 18 ans, les étudiants et les chômeurs.

Les recettes de billetterie seront gérées au moyen de la régie de recettes créée pour l'encaissement des ventes de la bande dessinée adaptée de « L'Astrée ».

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent l'achat des 3 représentations et le rattachement des ventes des entrées à la régie de recettes des bandes dessinées de l'Astrée.

## 12 - Informations sur les dossiers en cours

Monsieur le Président évoque le projet d'acquisition de l'immeuble de EDF à Boën afin d'accueillir le futur siège administratif de la communauté de communes. Il informe les membres du conseil communautaire de la signature de l'acte de vente fixée au mercredi 20 décembre à 16 h 00 dans les locaux de EDF à Lyon.

Monsieur Lucien MOULLIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, évoque l'avancement des actions dans le cadre du dossier CULTURE 2000. Dans un cadre plus large, les manifestations prévues sur 3 jours comprennent l'organisation d'un concert le 14 juillet 2007 au château de Goutelas, une exposition et en final un colloque réunissant les 3 partenaires du dossier CULTURE 2000. Ces manifestations sont en lien avec le 400<sup>ème</sup> anniversaire du roman l'Astrée.

Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-Président évoque ensuite la réunion du groupe de travail panneaux qui a décidé l'installation de totems aux différentes entrées du territoire du Pays d'Astrée.

Monsieur MOULLIER évoque enfin la rencontre avec les responsables de l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée et les actions d'information à mettre en œuvre en direction des opérateurs touristiques du territoire sur la manifestation du 400<sup>ème</sup> anniversaire de l'Astrée.

## 13 - Questions diverses

### Randonnée pédestre

Monsieur Dominique ROCHE évoque le travail pour relancer l'édition d'un guide de circuits de randonnée pédestre sur le territoire. Il évoque les subventions possibles du Conseil Général de la Loire mais avec l'obligation d'inscrire ces circuits au PDIPR (plan départemental de la petite randonnée). La prochaine réunion de la commission randonnée aura lieu le mardi 19 décembre 2006.

### Comité de ligne SNCF

Monsieur Dominique ROCHE fait le compte rendu de la réunion du comité de ligne SNCF.

Les changements vont portés sur la mise en place du cadencement c'est-à-dire qu'il va être établi des horaires de train facilement mémorisables, avec des départs tels que 6 h 15- 12 h 15 – 16 h 15.

La mise en place du cadencement va impliquer la perte d'un train par jour sur certaine gare telle que Sury.

Cette modification va impliquer également des changements importants au niveau des horaires de train à partir de décembre 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Monsieur le Président clôture la séance et Monsieur le Maire de Saint Laurent Rochefort invite tous les membres présents à partager le verre de l'amitié.